



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 DU CLUB DE PARIS

Le Club de Paris est heureux de publier son rapport annuel, présenté à l'occasion du Forum de Paris, qui met en valeur les temps forts de l'année écoulée et les réalisations à son actif. Le [rapport annuel 2022](#) est publié sur le site internet du Club de Paris et distribué aux principales parties prenantes (pays créanciers et emprunteurs, journalistes, chercheurs, ONG etc.). Cet exercice fait partie de l'engagement du Club de Paris en faveur d'une plus grande transparence, de son fonctionnement, son action et ses travaux.

2022 a été marquée par des chocs majeurs. La persistance des tensions inflationnistes et le resserrement des conditions financières ont accentué les déséquilibres budgétaires et financiers de nombreux pays, exacerbant des vulnérabilités déjà existantes. La dégradation de l'environnement économique international et son impact sur la situation économique et financière des pays les plus fragiles se sont traduits par un surcroît d'activité pour le Club.

Dans cet environnement à haut risque, le Club de Paris a mené à terme deux nouvelles négociations en 2022. Un accord de restructuration de dette a été conclu entre le Suriname et le Club en juin 2022, après des discussions débutées en 2021, lorsque le pays s'était retrouvé en grande difficulté au sortir de la crise sanitaire. Un second accord a été conclu avec l'Argentine en octobre dernier, mettant fin à une situation d'arriérés de paiement vis-à-vis du Club de Paris, qui perdurait depuis trois ans.

Outre l'augmentation significative des vulnérabilités, l'évolution du paysage de l'endettement souverain au cours des dernières décennies, consécutive notamment aux annulations massives octroyées par le Club de Paris dans le cadre de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTTE) et à la faiblesse des taux d'intérêt depuis la fin des années 2000, a obligé depuis de nombreuses années le Club de Paris à renforcer la coordination avec les créanciers tiers, publics comme privés. Comme c'est le cas depuis plusieurs années, les efforts de coordination ont représenté en 2022 une part substantielle de l'activité du Club – que ce soit au titre de la mise en œuvre du Cadre commun : accord avec le Tchad et négociations avec l'Éthiopie, le Ghana et la Zambie – ou en dehors de ce cadre, avec notamment, ces derniers mois, tous les travaux entrepris pour trouver une solution coordonnée aux difficultés du Sri Lanka.

Enfin, le Club appuie sa mission essentielle de traitement de dette sur un travail de veille et de réflexion, qui vise à améliorer la compréhension mutuelle de certains concepts, faciliter la mise en œuvre de certaines innovations ou le partage de données. En 2022, plusieurs initiatives ont été portées par des créanciers du Club de Paris, des partenaires ou le Secrétariat lui-même : développement de clauses dites « résilience-climat » (*Climate resilient debt clauses – CRDC*), introduction de clauses de majorité collective (*Majority voting provisions – MVP*) dans les contrats de prêts syndiqués, exercice de partage de données avec la Banque mondiale ou encore recensement des données partagées par les créanciers publics avec les institutions financières internationales.

**Notes de contexte**

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers dont le rôle principal est d'assurer la coordination des créanciers publics lors des restructurations de dette.

2. Les 22 membres du Club de Paris sont les suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Corée, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Israël, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse. L'Afrique du Sud est par ailleurs membre prospectif depuis 2022.